



Service État-Civil

Tél. : 04 79 65 17 71

Fax : 04 79 65 04 66

Courriel : etatcivil@mairie-lamotteservolex.fr

Certificat de nationalité française

Gratuit.

Le certificat de nationalité française est un document administratif délivré par le greffier en chef du Tribunal d'Instance du lieu de résidence. Il prouve votre nationalité française.

Les pièces sont à demander auprès du Tribunal.

Monsieur le Procureur de la République

Place du Palais de Justice

BP 1023

73010 CHAMBÉRY CEDEX

Pour toute information complémentaire contacter Service État-Civil 04 79 65 17 71

Hôtel de Ville

B.P. 43 - 73292 La Motte-Servolex Cedex

Téléphone 04 79 65 17 70 - Télécopie 04 79 65 04 66

www.mairie-lamotteservolex.fr

courriel : ville@mairie-lamotteservolex.fr